

Police Municipale

5, rue de la République 06530 Saint Cézaire sur Siagne Tél. 04 93 40 57 61

pm@saintcezairesursiagne.fr



ARRÊTÉ MUNICIPAL

PM:

n° 2022-PM-278

Référence:

Voirie

Objet:

Ouverture du moulin à huile

Date:

Du 11 octobre 2022 au 17 février 2023

Nous, Christian ZEDET, Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

Vu le Code de la Route, et notamment les articles L.130-4, R.130-2, R.130-4, R.417-10;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.131-1;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Considérant la nécessité d'organiser l'accès des véhicules des producteurs d'olives au moulin à huile durant la saison 2022-2023;

ARRETONS

Article 1:

Le nombre de véhicules en stationnement devant le moulin à huile, route de Saint-Vallier,

à l'occasion du déchargement d'olives en vue de leur trituration est limité à deux.

Article 2:

Le stationnement des véhicules en attente se fait sur l'ancien chemin de Mons, entre la

traverse des Tilleuls et la RD 5, sauf entre les numéros 100 et 133.

Article 3:

A cette occasion, la circulation sur l'ancien chemin de Mons se fait exclusivement dans

le sens traverse des Tilleuls vers RD 5.

Article 4:

Les dispositions énoncées aux articles 1 à 3 ci-dessus sont en vigueur de 17 h à 20 h :

Du 11 octobre 2022 au 17 février 2023, les mardis, mercredis et jeudis.

Article 5:

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à

compter de la date de notification de l'arrêté.

Article 6:

Le présent arrêté sera publié et notifié à Monsieur le Président de l'Association Oléicole

de Saint-Cézaire-sur-Siagne.

Article 7:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Directrice des Services,

- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

- Monsieur le Responsable des services techniques de la ville,

Chargé, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne, Le lundi 10 octobre 2022

Pour le Maire

L'Adjoint